



Académie nationale de Pharmacie

Fondée le 3 août 1803 sous le nom de Société de Pharmacie de Paris
Reconnue d'utilité publique le 5 octobre 1877

Séance académique

Mercredi 2 juin 2010 à 14 h 00

Salle des Actes

Ordre du jour

I. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES DE L'ACADÉMIE

- Approbation du procès verbal de la séance 5 mai 2010
- Informations du Président
- Lecture de la correspondance et informations du Secrétaire Général
- **Élections :**
 - **Membre Titulaire non résidant de la 1^{ère} Section :**
 - 1^{ère} ligne : Pierre-Antoine BONNET
 - 2^{ème} ligne (par ordre alphabétique) : Dominique ANDRÉ et Jean-Louis BURGOT
 - **Membre Titulaire résidant de la 3^{ème} Section :**
 - 1^{ère} ligne : Jacques LE BRAS
 - 2^{ème} ligne (par ordre alphabétique) : Isabelle MOMAS et Christine ROUZIUX
 - **Membres Correspondants nationaux résidant :**
 - 1^{ère} Section : Alain TOMAS
 - 4^{ème} Section : Damien SALAUZE
 - **Membre Correspondant national non résidant**
 - 4^{ème} Section : Bruno DAVID
 - **Correspondants à titre étranger (5 postes vacants) :**
 - José Antonio Aranda DA SILVA (Portugal)
 - Atilla HINCAL (Turquie)
 - Francesca LEVI-SCHAFFER (Israël)
 - Ding Feng SU (Chine)
 - José Luis VALVERDE (Espagne)

2. TRAVAUX SCIENTIFIQUES & PROFESSIONNELS

2.1 EXPOSÉS (20 min)

« *Données physiopathologiques actuelles sur le vieillissement artériel* »

Pr. Jean-Louis BEAUDEUX, Pôle medicotechnique, service de Biochimie Hôpital gériatrique universitaire Charles Foix - APHP, 7 avenue de la République, Ivry sur Seine, F 94200, France
Université Paris Descartes, EA4466 « *Stress cellulaire : physiopathologie, stratégies nutritionnelles et innovations thérapeutiques* », Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques, 4 avenue de l'Observatoire, Paris, F 75270, France

Le vieillissement de l'organisme est associé à des modifications à la fois structurelles et fonctionnelles de l'arbre vasculaire. En dehors des altérations qui conduisent à la formation et à l'évolution de lésions athéromateuses, l'artériosclérose due au vieillissement se caractérise par une rigidification et un épaississement de la paroi artérielle et peut avoir un retentissement au niveau cardiaque. Ces deux processus sont à la fois physiologiques car ils interviennent inexorablement au cours de l'avancement

de la vie, et pathologiques dans la mesure où ils peuvent être responsables d'évènements cliniques (cardiaques, cérébraux, périphériques) porteurs de morbidité et de mortalité.

L'athérosclérose est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme "une association variable de remaniements de l'intima des artères de gros et de moyen calibre consistant en une accumulation focale de lipides, de glucides complexes, de sang et de produits sanguins, de tissu fibreux et de dépôts calcaires. Ce remodelage de l'intima s'accompagne de modifications de la média. L'athérosclérose est formée de lésions artérielles localisées, qui s'accompagnent d'une diminution du calibre artériel et qui siègent principalement au niveau des artères élastiques.

L'artériosclérose est définie comme "l'épaississement et la perte d'élasticité de la paroi des artères de toutes tailles". Elle est le résultat de modifications non pas focales en certains points de l'arbre vasculaire, mais généralisées sur l'ensemble de sa longueur du système artériel. Elles se traduisent par un épaississement et une perte d'élasticité liée à des modifications structurales de l'intima et de la média. L'aboutissement de l'artériosclérose est la calcification du vaisseau qui conduit à sa rigidification.

Des mécanismes physiopathologiques très généraux interviennent dans le vieillissement artériel : l'état inflammatoire chronique de la paroi artérielle au cours du processus athéroscléreux a été largement étudié et constitue un acteur important des altérations vasculaires qui se développent en fonction de l'âge. De même, les processus oxydatifs (« stress oxydant »), liés à une surproduction d'espèces réactives de l'oxygène ou à une diminution des capacités antioxydantes, extracellulaires ou intracellulaires, contribuent au déséquilibre de l'homéostasie redox, elle-même essentielle à certaines fonctions physiologiques cellulaires. Ces processus accentuent trois mécanismes principaux d'évolution délétère de l'arbre artériel : (1) le dysfonctionnement endothélial, avec une altération de la biodisponibilité du monoxyde d'azote et donc une sensibilité accrue aux vasoconstricteurs endogènes (endothéline-1, angiotensine II...); (2) le remodelage matriciel pariétal, associant une protéolyse matricielle accrue liée à une altération des protéines fonctionnelles et à une hyperactivité des métalloprotéases matricielles ; (3) la calcification, dont les mécanismes, partiellement similaires à ceux de la calcification osseuse, induit la rigidité artérielle et l'hypertension artérielle avec dissociation systolodiastolique caractéristique du sujet âgé. La meilleure compréhension de ces mécanismes cellulaires et moléculaires préfigure l'arrivée prochaine de nouveaux marqueurs biologiques du vieillissement artériel, mais aussi de nouvelles stratégies pharmacologiques dans ce domaine.

« Objectifs et résultats de la lutte contre le dopage en France »

Pr. Pierre BORDRY, *Président de l'Agence française de lutte contre le dopage*

L'Agence française de lutte contre le dopage, autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale, a été créée par la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la protection de la santé des sportifs afin de renforcer l'indépendance et le champ d'action de l'acteur public en charge de cette mission. Dans la perspective d'un rapprochement avec les statuts préconisés par l'Agence mondiale antidopage, elle a succédé à la fois au Conseil de prévention et de lutte contre le dopage (CPLD), qui était une simple autorité administrative, au Laboratoire national de détection du dopage (LNDD) de Châtenay-Malabry, établissement public classique, et au ministère chargé de sports, pour ses attributions dans la définition de la stratégie des contrôles antidopage et leur organisation.

L'indépendance de l'Agence est garantie à la fois par la composition du Collège qui la dirige et par son autonomie de fonctionnement.

Le Collège de l'AFLD comprend neuf membres qui sont tous désignés par des autorités elles-mêmes indépendantes du Gouvernement :

- trois magistrats, issus du Conseil d'État et de la Cour de cassation,
- trois scientifiques, désignés par les Académies des sciences, de médecine et de pharmacie,
- trois personnalités qualifiées dans le domaine du sport, désignées pour deux d'entre elles par le président du CNOSF et la troisième, par le Comité consultatif national d'éthique.

Par ailleurs, une personnalité compétente en médecine vétérinaire participe aux travaux du collège en matière de dopage animal.

Les ressources financières de l'Agence proviennent très majoritairement d'une subvention versée à partir du budget du ministère chargé des sports et, plus accessoirement, du produit de

prestations d'analyses ou de prélèvements qu'elle réalise pour le compte de fédérations internationales ou d'États étrangers.

Contrôles antidopage

L'Agence dispose de la **pleine compétence pour la définition de la stratégie des contrôles et de leur mise en œuvre opérationnelle**, en ce qui concerne les compétitions et les entraînements se déroulant en France en dehors des règles des fédérations internationales. Elle peut organiser des contrôles lors de compétitions internationales en coordination avec la fédération internationale compétente ou l'AMA. L'Agence est également compétente pour les contrôles antidopage animaux réalisés lors de compétitions équestres, canines...

La responsabilité des contrôles incombe au Directeur du département des contrôles, nommé par le collège de l'Agence. Conformément à la loi, le Directeur peut s'appuyer sur les services déconcentrés du ministère chargé des sports et sur le réseau de préleveurs agréés pour la mise en œuvre concrète des contrôles.

Analyses

L'AFLD dispose de l'unique laboratoire accrédité en France auprès de l'Agence mondiale antidopage. La loi permet toutefois, le cas échéant, à l'Agence de s'appuyer sur des laboratoires tiers, comme c'est d'ailleurs le cas en matière d'analyses sur les prélèvements réalisés sur des chevaux lors de compétitions équestres. **Le Département des analyses de l'AFLD a effectué en 2009 plus de 10 000 analyses, dont 8 500 pour la France.** Les analyses sont réalisées sous la responsabilité scientifique et technique du Directeur des analyses.

Pouvoir disciplinaire et AUT

L'Agence exerce un pouvoir disciplinaire, **consistant à prononcer des sanctions administratives de suspension, dans quatre cas :**

- Elle est saisie d'office lorsque les organes disciplinaires de la fédération nationale compétente ne se sont pas prononcés dans les délais prévus par la loi (dix semaines en première instance, quatre mois en appel).
- Elle peut se saisir pour réformer une décision prise par la fédération française compétente.
- Elle peut étendre une sanction prise par une fédération aux activités du sportif sanctionné relevant des autres fédérations, de sa propre initiative ou à la demande de la fédération ayant prononcé la sanction.
- Elle est directement compétente lorsque le sportif contrôlé positivement n'est pas licencié en France, sauf lorsque le contrôle a eu lieu durant une compétition internationale pour laquelle seule la fédération internationale correspondante est disciplinairement compétente.

L'Agence assure le suivi de l'ensemble des procédures disciplinaires mises en œuvre par les fédérations nationales.

Avec l'accord des fédérations internationales, elle s'efforce de faire de même s'agissant des procédures leur incombant en raison du caractère international des épreuves concernées, lorsque les prélèvements ont été réalisés en France par l'Agence.

Par ailleurs, en corollaire de son rôle disciplinaire, l'Agence est chargée par la loi de délivrer au plan national les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques de produits interdits et d'enregistrer les déclarations d'usage.

Prévention

Aux côtés des autres acteurs de la prévention du dopage (ministères, notamment ministère chargé des sports, auquel la loi nouvelle confie la coordination des actions de prévention ; mouvement sportif ; collectivités territoriales ; antennes médicales de prévention du dopage ; professions de santé...), l'Agence intervient au plan de la réflexion générale, par la voie de recommandations aux fédérations, par la réponse aux questions que celles-ci lui posent, ou encore par la réunion de commissions spécialisées composées de représentants d'administrations, du mouvement sportif ou des professions de santé. Elle réalise également des opérations qui lui sont propres : à titre d'exemple, l'Agence entreprend des **actions de sensibilisation aux contrôles antidopage lors de manifestations sportives de masse du type Marathon de Paris, Étape du Tour...**

Recherche

L'AFLD dispose d'un Comité d'orientation scientifique, composé de neuf scientifiques français et étrangers de haut niveau, désignés par le Président de l'Agence, ainsi que de trois représentants des administrations concernées et d'un représentant de l'Agence mondiale antidopage. Le Département des analyses assure lui-même des actions de recherche en son sein, qui sont soumises au comité. Cette dimension de l'action de l'Agence est essentielle pour que mette en évidence des produits et procédés dopants aujourd'hui non recherchés car connus des seuls « dopeurs », pour améliorer les techniques de détection des substances interdites ou, encore, pour analyser les effets des produits dopants sur la santé et sur la performance ou les questions sociologiques relatives à la lutte contre le dopage.

Depuis sa création, l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) soutient un certain nombre de projets de recherche mis en place en partenariat avec des organismes tels que l'INSERM ou l'AP-HP. Afin de valoriser ces activités, l'Agence organise un **Colloque scientifique le jeudi 10 juin 2010 à L'Institut Océanographique de Paris.**

A l'occasion de cette journée, seront présentés les projets de recherche soutenus par l'Agence ainsi que des conférences permettant d'apporter un éclairage sur les avancées scientifiques en matière de lutte contre le dopage.

Des thèmes tels que le profilage protéomique et lipidomique, la détection indirecte du dopage génétique ou encore les connaissances pharmacologiques en matière de dopage seront abordés lors de cette journée.

Action internationale ou en tant qu'instance consultative

Chargée de répondre aux questions des fédérations sportives relevant de sa compétence, l'Agence peut également leur adresser des recommandations. Elle est consultée sur tout projet de loi ou de règlement relatif à la lutte contre le dopage et apporte son expertise à l'État, en particulier lors de l'élaboration de la liste des produits interdits. Enfin, elle est associée aux activités internationales dans le domaine de la lutte contre le dopage, notamment celles de l'Agence mondiale antidopage.

Depuis le mois de janvier 2007 l'Agence a intégré le réseau international mis en place par les agences nationales antidopage en adhérant à l'ANADO (association des organisations antidopage). Elle peut ainsi proposer ses prestations de service en matière de prélèvements et d'analyses pour le compte d'autres organisations signataire du Code mondial antidopage.

2.2 COMMUNICATION (10 min)

« Pharmacien et santé publique : le site du CESPARM »

Pr Fabienne BLANCHET, Directeur et Président du CESPARM, **Pr Claude DREUX**, Membres des Académies nationales de médecine et de Pharmacie

La Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 (dite Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires) confère aux pharmaciens d'officine et aux biologistes des rôles importants en santé publique et notamment dans la prévention, l'éducation pour la santé et l'éducation thérapeutique du patient (ETP).

Depuis 1959, le Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française (CESSPF, devenu CESPARM en 2002), commission permanente de l'Ordre national des Pharmaciens, s'efforce d'aider les confrères à jouer pleinement leur rôle dans la prévention et l'éducation pour la santé. Le CESPARM propose ainsi une sélection de documents destinés aux pharmaciens ou aux patients : fiches techniques à usage professionnel - rédigées par des spécialistes du domaine -, affiches et brochures à remettre aux patients sur plus de 40 thèmes différents - éditées le plus souvent par nos partenaires : Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), agences nationales (AFSSAPS, Agence de Biomédecine...), associations de professionnels (Fédération française de cardiologie...) ou associations de patients (Ligue contre le cancer, Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux...). Le Cesp pharm relaie auprès des pharmaciens les principales campagnes de santé publique nationales ou internationales (campagnes de prévention des infections respiratoires, mois de dépistage du cancer du sein, semaine européenne de la vaccination, journées mondiales de lutte contre le tabac, l'asthme ou le diabète...).

Depuis le 27 janvier 2010, le CESPARM propose aux pharmaciens un site internet totalement dédié à ses activités : www.cespharm.fr.

Le lancement de ce site s'inscrit dans la volonté de l'Ordre national des pharmaciens et du CESPARM d'aider les pharmaciens à jouer pleinement leur rôle d'éducateur de santé. Il permet aux confrères d'accéder facilement à toute information utile en matière de prévention, d'éducation pour la santé et d'éducation thérapeutique du patient ainsi qu'à une sélection d'outils pratiques dans ces domaines.

En se connectant sur www.cespharm.fr, les pharmaciens peuvent ainsi consulter les actualités en matière de santé publique, prendre date des manifestations de santé à venir, accéder au catalogue complet des documents proposés par le CESPARM et commander les outils des campagnes en cours en un « clic ». Ils peuvent également rechercher des informations sur une thématique au sein d'une sélection de sites internet effectuée par le CESPARM.

La spécificité du site www.cespharm.fr est de rassembler, en un même lieu, des informations concrètes et actualisées ainsi que des outils validés en matière de prévention et d'éducation pour la santé. Accessible à tous les internautes, il offre, en outre, la possibilité aux pharmaciens inscrits à l'Ordre des pharmaciens de commander en ligne, gratuitement, les outils mis à leur disposition par le CESPARM. Les pharmaciens francophones peuvent consulter les différentes rubriques du site, de même que les anglophones, certaines parties étant traduites en anglais.

Nous espérons que ce nouvel outil permette à tous les pharmaciens et, en particulier, à ceux en contact avec le public, d'agir au quotidien dans les domaines de la prévention, de l'éducation sanitaire et de l'éducation thérapeutique.

NB : Le site internet du CESPARM propose des liens vers les sites de ses partenaires dont l'Académie nationale de Pharmacie

2.3 PRÉSENTATION D'OUVRAGES

« *La vérité sur les compléments alimentaires* » par Pr Luc CYNOBER, Dr Jacques FRICKE
Édition Odile Jacob, Paris 2010, 235 pages, ISBN 978-2-7381-2151-6
Ouvrage présenté par Pr Pierre BOURLIOUX

« *Les dispositifs médicaux et les accessoires* » par Jacques CALLANQUIN et Pr Pierre LABRUDE
Éditions Pharmathèmes, Paris 2010, 207 pages ; ISBN : 978-2-914399-30-2
Ouvrage présenté par Pierre FAURE

« *Pathologies* » par Solange LIOZON. Collection Porphyre/Cahiers du préparateur en Pharmacie
Edition Wolters Kluwer France, Paris 2010, 110 pages, ISBN : 978-2-915585-66-7
Ouvrage présenté par Raphaël MOREAU

* *
*

CONFÉRENCE HYGIA À 17 h 00

« *INTÉRÊT DES BIOTHÉRAPIES EN DERMATOLOGIE* »

Pr Patrice MOREL

* *
*